



EXTRAIT DE DELIBERATION PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES

N°08/2022

L'an deux mille vingt deux
Le Jeudi 10 février à 18h00

OBJET

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni salle Polyvalente, Rue Marius BECKER à XERTIGNY (88220), sous la présidence de M. Yannick VILLEMEN

FONCTION PUBLIQUE

Autorisation annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

M. Jacques GRASSER est nommé secrétaire de séance

SONT PRESENTS

ARNOULD Nicole	HATIER Maurice	TANNEUR Céline
BERTOCCHI Franck	LEMESLE Christophe	THOMAS Dominique
BŒUF Stéphane	MARCOT Véronique	VAGNER Patrick
CHAMPAGNE Patricia	MARTINET Jean-Luc	VILLEMEN Yannick
CHOLEY Bertrand	MICHEL Lucette	
COTTEREAU Jacques	NARDIN Patrick	
D'ALGUERRE Sylvie	PETIT Jean-Paul	
DEL GENINI Isabelle	POIRAT Hervé	
DESVERNES Yves	ROCHE Monique	
DIDIERJEAN Emilie	ROUSSEL Alain	
FRANCOIS Gilbert	SALVADOR Victorio	
FOURNIER Michel	SOLTYS Philippe	
GARCIN Daniel	SYLVESTRE Pierre	
GUILLAUMEY Jean-Marie		
GRASSER Jacques		

DATE DE CONVOCAATION

02/02/2022

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE

56

NOMBRE DE PRESENTS

32

NOMBRE DE POUVOIRS

2

NOMBRE DE VOTANTS

34

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES

34

SONT EXCUSES

ALBERTOLI Patrick	GREWIS Vanessa	NEXON Gilles
ADAM Christian	GUPPILOTTE Jean-Pierre	POIRIER Stéphanie donne pouvo à Véronique MARCOT
BEDON Julie	JACQUEL Catherine	RELION Marie-Chantal
BŒUF Patrick	JEAN Virginie	ROBIN Patrice
BOYÉ Pascal	LABAT Antoine	SAVOY Violette
CREUSILLET Marie-Claire	LASSERONT Isabelle donne pouvoir à Hervé POIRAT	THIAY Jean-Christophe
COLNE Jacques	LAURENT Annick	VAGNE Daniel
DURUPT Thierry	MENNECIER Henri	
GEORGE Dominique	MICHEL Jean-Pierre	
GREMILLET Lydie	MUNIERE Jean-Luc	

SONT ABSENTS

BAILLY Pierre	JACQUOT Michel	PERRILAS Patrick
CASSAGNE Philippe	JEANDEL-JEAN-PIERRE Ghislaine	TOUSSAINT Michel
DIDELOT Jean-Claude	MARQUAIRE Dominique	VARIN Gilles
FERRY Martine		

RAPPORT DU PRESIDENT

Monsieur le Président s'exprime comme suit :
Mesdames, Messieurs,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, I. 1 ;

Considérant qu'il peut être fait appel temporairement à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité dans les différents services de la ville, et en application de l'article 3, I. 1° de la loi n°84-53 précitée ;

Il est proposé au comité syndical de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'une semaine à 12 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) en application de l'article 3, i. 1° de la loi n°84-53 précitée.

A ce titre, seront créés, pour l'année 2022, au maximum 3 postes d'adjoint administratif.

Monsieur le Président sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence. Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2022.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

ADOPTENT l'exposé de Monsieur le Président,

VALIDENT la création pour l'année 2022 d'au maximum trois postes d'adjoint administratif, et

DECIDENT d'inscrire au budget primitif 2022 les crédits correspondants.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Yannick VILLEMIN

